



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Siège social :
Mistissini

Secrétariat et correspondance générale :
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James
Direction régionale du Nord-du-Québec
150, boul René-Levesque Est, 8^e étage
Boîte 97
Québec (Québec) G1R 4Y1
Téléphone : (418) 528-7354
Télécopieur : (418) 646-0266

**COMPTE RENDU DE LA 106^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES
(ADOPTÉ)**

DATE : Le 27 novembre 1998

ENDROIT : Bureaux du ministère de l'Environnement et
de la Faune
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Yves Désilets, Canada
M^{me} Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente par intérim
MM. Claude Langlois, Canada, président
Jacques Lefebvre, Québec
Diom Romeo Saganash, ARC
Harm Sloterdijk, Canada

Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS : M. Luc Bouthillier, Québec
M^{me} Susanne Hilton, ARC
M. Willie Iserhoff, ARC

INVITÉE : M^{me} Diane Gaudet, sous-ministre du MEF



1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président du CCEBJ souhaite la bienvenue aux membres puis il ouvre la 106^e réunion du CCEBJ.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des comptes rendus des 103^e et 104^e réunions;
3. Affaires découlant des dernières réunions;
4. Dossier foresterie;
5. Rencontre avec M^{me} Diane Gaudet, sous ministre du MEF;
6. Commission sénatoriale;
7. Dépôt de documents divers;
8. Varia;
9. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. **ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 103^e ET 104^e RÉUNIONS**

Les comptes rendus des 103^e et 104^e sont adoptés après y avoir apporté quelques modifications.

3. **AFFAIRES DÉCOULANT DES DERNIÈRES RÉUNIONS**

Le président fait le suivi de la 103^e réunion à partir de la note de service du 5 juin 1998.

Il a été convenu de reporter certains éléments du suivi de la 103^e réunion à la prochaine réunion du CCEBJ. Les points reportés sont :

- Avis sur la modification à un certificat d'autorisation;
- Rapport du World Wildlife Fund (WWF) sur les parcs;
- Conseil régional de la Radissonnie;
- Réponse du CCEBJ à la demande d'assistance technique faite par le Chef John Kitchen (Waswanipi).

4. **DOSSIER FORESTERIE**

Le CCEBJ a formé un groupe de travail multidisciplinaire ayant pour mandat d'élaborer un plan de mise en œuvre des critères et indicateurs devant être intégrés aux prochains plans généraux d'aménagement forestier (PGAF). Le groupe de travail était formé des représentants suivants : Michel Cantin (MRN), Denise Tardif (MRN), Marc Plante (MRN), Gilles Fournier (MRN), Lothar Marzell (MEF), Pierre

Blanchette (MEF), Magella Morasse (MEF), Susanne Hilton (CCEBJ), René Dion (ARC), Carole Lévesque (INRS), Denis Bernatchez (CCEBJ) et Sylvain Robichaud (Barrette-Chapais). Il s'est réuni les 27 et 28 octobre 1998, à Montréal, puis les 19 et 20 novembre 1998, à Québec.

Le groupe de travail a examiné tous les critères, indicateurs, objectifs et mesures qui faisaient partie du document de base qui lui avait été soumis. L'exercice suivant consistait à identifier les éléments qui pouvaient être intégrés, à court terme, aux prochains PGAF. Les critères, indicateurs, objectifs et mesures ont été examinés attentivement et certains ont été reformulés afin de les rendre plus précis et plus clairs. En tout, 15 éléments ont été retenus pour une intégration à court terme aux prochains PGAF. Les représentants du MRN se sont engagés à examiner les éléments retenus afin de remplir la grille d'analyse utilisée par le groupe de travail. Cette grille d'analyse porte sur les aspects suivants :

- interprétation et signification des indicateurs et des mesures;
- unités de mesure suggérées;
- disponibilité à court, moyen ou long terme;
- qui collecte l'information?
- qui transmet l'information et par quel canal?
- qui conserve l'information et où?
- l'intervalle des mesures;
- l'échelle de référence;
- commentaires particuliers;
- intégration aux prochains PGAF.

Tous les participants au groupe de travail se sont montrés satisfaits du déroulement des sessions de travail et du résultat final qui a été atteint.

Les représentants du CCEBJ au groupe de travail ont insisté pour qu'une synthèse portant sur les 15 éléments retenus soit faite dans chacun des PGAF qui sera soumis au CCEBJ pour commentaires. Cela sera de nature à faciliter le travail d'analyse du CCEBJ et à ne pas retarder indûment la formulation de ses commentaires au MRN.

L'intégration des autres indicateurs et mesures qui ont été analysés par le groupe de travail, se fera à moyen ou à long terme, c'est-à-dire dans les prochains PQAF pour certains.

Les membres du CCEBJ ont déploré que la participation de l'industrie au groupe de travail n'ait pas été plus importante en terme de nombre. Dans les faits, un seul représentant de l'industrie (Barrette-Chapais) a participé aux séances de travail. Initialement, une plus grande participation de l'industrie avait été prévue. Les industriels ont, semble-t-il, décidé de faire leur propre réflexion et de rencontrer le CCEBJ pour l'en informer. Les membres du CCEBJ se sont montrés disposés à rencontrer les industriels qui souhaitent présenter directement leur point de vue.

À l'occasion de leur prochaine réunion, les membres souhaitent également discuter des dernières modifications à des plans d'aménagement qui ont été reçues par le CCEBJ. Finalement, le CCEBJ convoquera Abitibi Consolidated qui souhaite rencontrer le Comité consultatif pour l'informer de la démarche de confection du PGAF entreprise par les bénéficiaires de l'aire commune 26-04.

5. RENCONTRE AVEC M^{me} DIANE GAUDET, SOUS-MINISTRE DU MEF

Le président du CCEBJ souhaite la bienvenue à M^{me} Gaudet et la remercie de s'être rendue disponible pour discuter des différents dossiers mentionnés dans la lettre d'invitation. Il s'agit de la première rencontre entre M^{me} Gaudet et le CCEBJ, bien qu'elle ait déjà rencontré certains membres du CCEBJ pour discuter de questions spécifiques.

Le 19 octobre 1998, le CCEBJ invitait M^{me} Diane Gaudet, sous-ministre du MEF et administrateur du chapitre 22 de la CBJNQ, à le rencontrer afin d'aborder différents dossiers relatifs à l'administration de la procédure prévue au chapitre 22 et au fonctionnement de son secrétariat.

Révision du chapitre 22 de la Convention

Le président aborde ce point en mentionnant le contenu de la lettre de M^{me} Gaudet du 13 août dernier où elle mentionnait que la révision du chapitre 22 devait se faire dans le contexte du MOU (Memorandum of Understanding). M^{me} Gaudet se questionnait alors sur l'opportunité que le Comité consultatif entame un travail de réflexion sur le contenu du chapitre 22 de la Convention et qu'il y avait lieu de remettre en question le travail du CCEBJ à ce sujet.

Lors de cette rencontre, M^{me} Gaudet a confirmé que le gouvernement du Québec n'a pas initié de réflexion sur la révision du chapitre 22 et que ce dossier ne fait pas présentement partie de l'agenda gouvernemental. Elle ne veut pas faire perdre de temps au CCEBJ en lui donnant le signal de travailler à ce dossier alors que le gouvernement, signataire de la Convention, ne le souhaite pas présentement. Il n'est cependant pas exclu que cette question soit éventuellement relancée par le gouvernement.

À une intervention d'un membre qui affirme que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) semble démontrer de l'ouverture face à ce dossier, M^{me} Gaudet ne nie pas que l'ACÉE puisse être intéressée, mais les contacts qu'elle a eus avec le gouvernement fédéral lui laissent croire qu'il n'y a pas d'intérêt de ce côté là non plus. Le gouvernement ne privilégiant pas la réouverture de la Convention, il n'y a pas de nécessité à y mettre des ressources. Les ressources viendront si les gouvernements y montrent un intérêt. M^{me} Gaudet ne nie pas que le CCEBJ puisse se donner le mandat de réviser le chapitre 22 de la CBJNQ. Dans le contexte actuel, elle ne peut pas consentir de ressources compte tenu de la position du gouvernement.

Rivière Mégiscane

Dans sa lettre datée du 29 juin 1998, le CCEBJ démontrait que la dérivation partielle de la rivière Mégiscane avait des impacts sur le territoire de la Baie-James et que ce projet devait, malgré l'avis contraire du MEF, être assujéti à la procédure du chapitre 22 de la Convention. Dans sa réponse du 26 octobre dernier, M^{me} Gaudet affirmait que les arguments avancés par le CCEBJ plaidant en faveur de l'application de cette procédure avaient été examinés attentivement et que le MEF était sensible à cette argumentation.

D'autre part, M^{me} Gaudet mentionnait dans sa lettre qu'Hydro-Québec avait suspendu son projet. Cette décision est effective jusqu'à ce que les communautés autochtones touchées par le projet en viennent à un accord avec le promoteur.

Suite à des interventions des membres, attestant que le promoteur avait déposé son avis de projet et qu'une directive du MEF lui avait été envoyée en mentionnant que seule la procédure du Sud s'appliquait à ce projet, M^{me} Gaudet croit qu'il n'est pas pertinent de relancer Hydro-Québec à ce sujet puisque le projet est suspendu. Il y a cependant une ouverture à modifier ce qui a été fait dans ce dossier dès que le projet sera relancé par le promoteur.

Entente administrative CCEBJ-MEF

Dans sa lettre du 13 août dernier, M^{me} Gaudet mentionnait au CCEBJ qu'elle n'avait aucune objection à ce que les services de secrétariat du Comité consultatif soient rendus à l'extérieur des facilités actuellement offertes par le MEF. Cela devra cependant se faire dans la mesure des disponibilités budgétaires actuelles du Ministère.

M^{me} Gaudet informe les membres que les démarches ont été entreprises auprès du Conseil du Trésor afin d'isoler un montant d'argent qui permettrait au CCEBJ d'être autonome dans son administration. Elle examine la situation de façon à donner la capacité financière de le faire. Elle veut également vérifier si le gouvernement est disposé à donner plus d'argent au CCEBJ.

Elle souhaite que ce dossier soit réglé pour le mois d'avril 1999. Si le gouvernement souhaite augmenter sa contribution, elle souhaite que l'argent provienne d'un autre poste budgétaire que celui du MEF qui a déjà des moyens fort réduits à cet égard. Elle est très ouverte à cette question, le problème est relié aux moyens de rendre cette démarche effective.

Dossier foresterie

M^{me} Gaudet connaît l'obligation que le CCEBJ a de commenter les plans d'aménagement forestier qui lui sont soumis et le manque de ressources pour accomplir cette tâche. Elle examine présentement la possibilité de donner une ressource compétente et dédiée au CCEBJ pour lui permettre de faire ce travail. Les

négociations avec le MRN vont bon train. La question principale à régler repose sur le quantum et la façon de le faire. Ce dossier est prioritaire pour le MEF et le MRN.

Nomination des membres québécois

Le président rappelle à M^{me} Gaudet que le Québec n'a pas encore procédé à la nomination de ses membres au CCEBJ et que la vice-présidence est assumée par la partie crie, compte tenu que le gouvernement du Québec n'a pas nommé ses officiers.

M^{me} Gaudet informe les membres que les propositions de nomination des membres ont été faites en avril dernier. Tout a été interrompu suite au désistement d'une personne dont le nom n'avait pas été enlevé de la liste soumise au Conseil des ministres. Avec le déclenchement des élections, tout a été à nouveau arrêté. M^{me} Gaudet fait de ce dossier une priorité à court terme pour les prochaines réunions du Conseil des ministres.

Le président remercie M^{me} Gaudet d'avoir rencontré le CCEBJ et il souhaite que nous aurons à nouveau l'occasion de nous rencontrer.

6. COMMISSION SÉNATORIALE

Le sous-comité de la forêt boréale du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a invité le CCEBJ à le rencontrer afin d'examiner les progrès réalisés par le Canada en vue de l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable des forêts et de protection de la biodiversité. La rencontre aura lieu à Ottawa, à 17 h, le 2 décembre 1998. La durée prévue pour la rencontre est de deux heures. Les frais de déplacement et de subsistance pour les personnes invitées sont assumés par le Comité sénatorial.

Quatre participants sont désignés pour représenter le CCEBJ à la Commission sénatoriale : MM. Luc Bouthillier (Québec), Claude Langlois (Canada), Diom Romeo Saganash (ARC) et le secrétaire du CCEBJ. Les personnes désignées prépareront un texte d'une durée spécifique sur les aspects suivants :

- Le CCEBJ : Rôles et responsabilités, les principes directeurs de la Convention, l'exploitation forestière sur le territoire de la Baie-James et la révision du régime forestier au Québec (15 minutes).
- La gestion forestière durable en Eeyou Istchee (10 minutes).
- Le statut particulier accordé aux Cris de la Baie-James par la CBJNQ, quatre constats et la conclusion de la présentation.

Une carte d'application du régime de protection de l'environnement ainsi que la carte synthèse des perturbations forestières seront déposées au sous-comité sénatorial.

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS DIVERS**

Le secrétaire dépose la liste des documents reçus depuis la dernière réunion. Les membres sont invités à identifier les documents qu'ils souhaitent emprunter.

8. **VARIA**

Un membre souhaite que la traduction des lettres reçues et envoyées soit disponible plus rapidement. Il est demandé que tous les comptes rendus des réunions du sous-comité sur la foresterie soient traduits.

9. **DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du CCEBJ aura lieu à Montréal, les 13 et 14 janvier 1999. Le lieu est à confirmer. La Biosphère est envisagée.



DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire

99-01-13